

## **INFORMATIONS AUX PARENTS SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur voté en conseil d'administration le 14 juin 2024, nous vous informons que :

**Le port de la tenue vestimentaire ne laissant ni apparaître ni voir les dessous ET la présentation du carnet de correspondance sont les conditions nécessaires pour pénétrer dans l'établissement en qualité d'élève.**

**Tenue pour les garçons** : haut blanc **uni** à manches courtes ou longues, pantalon bleu ou noir uni sans fantaisie (Ni jogging ni baggies). Le pantalon doit être retenu à **la taille par une ceinture à boucle simple sans fantaisie**). La coupe de cheveux doit être soignée et discrète.

Un gilet uni blanc ou gris clair ou un sweat blanc sans capuche avec le logo du collège (vendu au prix de 14 euros) est toléré.

**Tenue pour les filles** : haut blanc **uni** à manches courtes ou longues **non moulant, sans décolleté, couvrant la totalité du tronc et les sous-vêtements**, jupe bleue ou noire unie à hauteur du genou ou pantalon bleu ou noire uni sans fantaisie (Ni jogging, ni leggings, ni baggies). Le pantalon doit être retenu à la taille par une ceinture à boucle simple sans fantaisie). La coiffure doit être entretenue et discrète. Un gilet uni blanc ou gris clair ou un sweat blanc sans capuche avec le logo du collège (vendu au prix de 14 euros) est toléré.

**Pour tous** : Des chaussures fermées ou semi-fermées avec brides derrière.

**Sont interdits** : Les sweats de couleur avec et sans capuche, les chaussures ouvertes (**tongs, pantoufles et savates**). Les coiffes, bijoux voyants et de valeur, tatouages, fantaisies capillaires, piercing.